

# LES CONSEQUENCES DES IMPOSITIONS ET REDEVANCES SUR LE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT AERIEN

**Général Herison ANDRIAMIHAFY**  
Directeur Général  
ADEMA  
(Aéroports de Madagascar)

**Antananarivo, 26 Mars 2015**

# DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT AERIEN

## Acteurs concernés :

- Administration
- Compagnies aériennes
- Aéroports
- Agences de voyage
- Transitaires
- Autres



# CONTRIBUTION DES AEROPORTS AU DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT AERIEN

- Infrastructures et équipements.
- Bon fonctionnement des installations :
  - ü Sécurité.
  - ü Facilitation et qualité de service.
  - ü Sûreté.



# MOYENS FINANCIERS DES AEROPORTS

- Redevances diverses (rémunération d'un service rendu).
- Subventions éventuelles.

- Prix du billet d'avion.
- Bouc émissaire désigné : les « taxes d'aéroport ».
  - ü Niveau jugé exorbitant.
  - ü Prolifération des redevances et autres charges.



# NIVEAU EXORBITANT ?

## Exemple vol domestique Tana - Nosy Be - Tana

	Montant (Ar.)	% du prix du billet
<i>Air fare (Compagnie)</i>	492.600,00	66,23
<i>YQ (surcharge fuel)</i>	193.600,00	26,03
<i>YR (Service fees)</i>	29.600,00	3,98
<i>AS (Sûreté)</i>	16.200,00	2,18
<b>ADEMA</b>	<b>7.800,00</b>	<b>1,05</b>
<i>ACM</i>	3.200,16	0,43
<i>Commission compagnie</i>	799,68	0,11
<b>TOTAL</b>	<b>743.799,84</b>	<b>100 %</b>

Total TAXES d'AEROPORT : 251.199,82 soit 33,77 % du prix du billet.

89,17 % de ces taxes relèvent de la Compagnie aérienne.

3,11 % seulement du gestionnaire d'aéroport.

1,27 % de l'ACM.

6,45 % de la Sûreté.

# NIVEAU EXORBITANT ?

## Exemple vol long courrier Tana - Paris - Tana

	Montant (Ar.)	% du prix du billet
<i>Air fare (Compagnie)</i>	940.700,00	39,67
<i>YQ (surcharge fuel)</i>	985.800,00	41,57
<i>YR (Service fees)</i>	147.900,00	6,24
<i>AS (Sûreté)</i>	46.300,00	1,95
<b>ADEMA</b>	<b>48.397,21</b>	<b>2,04</b>
<i>ACM</i>	26.908,85	1,13
<i>Commission compagnie</i>	8.066,20	0,34
<i>Taxes françaises (QX,IZ,FR,FR)</i>	167.200,85	7,05
<b>TOTAL</b>	<b>2.371.272,26</b>	<b>100 %</b>

Total TAXES d'AEROPORT : 1.430.572,26 soit 60,33% du prix du billet.

79,81 % de ces taxes relèvent de la Compagnie aérienne.

3,38 % seulement du gestionnaire d'aéroport.

1,88 % de l'ACM.

3,24 % de la Sûreté.

11,69% de la partie française.

- Benchmarking.
- Effet volume de trafic.

- Taxes : imposition.
- Redevances : rémunération d'un service rendu.
- Surcharge : finance le surcoût du carburant, des primes d'assurances ou les obligations de sûreté.
- Services fees d'Amadeus : frais liés à l'émission des billets.

## Liste fixée par les textes réglementaires :

- Redevance passager.
- Redevance d'atterrissage.
- Redevance de balisage.
- Redevance de stationnement.
- Redevance de fret.
- Redevance de carburant.
- RDIA (redevance pour le développement des infrastructures aéronautiques).

PROLIFERATION



décomposition exhaustive  
et transparente des coûts  
des services rendus.

# INCOMPREHENSION SUR LE COUT DU BILLET D'AVION

Doit-on considérer le « surcharge carburant » et les « service fees », perçus par les compagnies aériennes comme des taxes d'aéroport? Ne faudrait-il pas les inclure directement dans le prix initial du voyage (Air fare) pour éviter les malentendus?

## Exemples :

Vol domestique Tana-Nosy Be-Tana :

Charges restantes : 3,66% du prix final du billet.

Vol long courrier Tana-Paris-Tana :

Charges restantes : 12,18% du prix final du billet.

## TRANSMETTRE AUX UTILISATEURS UNE INFORMATION

- Ø CLAIRE
- Ø PRECISE
- Ø COMPLETE

Doc 9082 : politique de l'OACI sur les redevances d'aéroport et des services de navigation aérienne.

- Ø Relation entre coût et service attendu.
- Ø Totale transparence dans le calcul.
- Ø Consultation des usagers.

**Merci de votre attention**